

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALIZAY

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Effectif légal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 23 novembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 29 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi notamment la loi n° 2021-1379 et l'utilisation de dispositifs dérogatoires en période de confinement en lien avec la crise Covid 19, fixant le quorum des assemblées délibératives au tiers de ses membres, à huis clos, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnaud LEVITRE, Maire.

PRÉSENTS : Françoise BACHELET, Céline BACHELET, Emma COLLONGUES, Estelle COUTURIER, Véronique GAUTIER, Yves GRENIER, Jean-Claude LEVILLAIN, Arnaud LEVITRE, Gaétan LEVITRE, Patrice L'HERMITTE, Sophie MANSUY, Martine ROBERT, Michael SAINT PIERRE, Jean-Luc TESSON, Delphine VERKINDER

ABSENT(E) S POUVOIR(S) :

ABSENT(E) S : Antoine LOPY, Zahir MECHKOUR, Pascal RUSE Priscilla DOS SANTOS

Désignation du secrétaire de séances

Emma COLLONGUES accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 27 septembre 2021

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Approbation du tableau des effectifs au 01 décembre 2021 (1-2911-21)

A ce jour, il y a 37 postes budgétaires créés dont 34 pourvus (dont 4 à temps non complet).

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (2-2911-21)

Le montant total des titres d'admission en non-valeur s'élève à 1652.69 €.

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Règlement du temps de travail (3-2911-21)

Une charte du temps de travail sera mise en place au 01 janvier 2022.

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

(4-2911-21)

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Assainissement des eaux usées
- Eau potable
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Les compétences eau et assainissement sont donc retirées des compétences optionnelles et celle relative aux eaux pluviales des compétences facultatives

COMPETENCES FACULTATIVES

- Ajout construction aménagement entretien et gestion de la caserne de gendarmerie **de Gaillon** à celle déjà existante de Louviers.

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Convention avec le Centre de gestion de l'Eure : référent signalement

(5-2911-21)

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de la société SIEMOR, en vue de la construction d'une résidence pour les seniors indépendants

(6-2911-21)

Le bail est conclu pour une durée de 70 ans pour environ 6 000m².

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Rétrocession parcelles ZA7 ZA8 ZA15 B890 et B891 au profit de la Société Les Graves du Manoir

(7-2911-21)

Les parcelles sont rétrocédées avec une compensation financière de 20 000 €.

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Demande de subventions pour la rénovation de l'église

(8-2911-21)

Le montant des travaux s'élève à 45 326,50 € HT.

Les demandes de subventions seront faites auprès du Département de l'Eure, de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, de la Sauvegarde de l'Art et de l'Etat (DETR).

14 Pour 1 Contre 0 Abstention

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 73916 : Prélève redressement Finances		80 300,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		80 300,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 630,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 630,00 €	
D 21318-71 : MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS	8 000,00 €	
D 21318-72 : CHAUFFERIES P3		8 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 000,00 €	8 000,00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		1 630,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 630,00 €
R 73111 : Impôts directs locaux		80 300,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		80 300,00 €

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

Passage en LED de l'éclairage public rue de la Garenne (ouest), rue du Clos des Vignes et rue des Glycines – DEMANDE DE SUBVENTION (10-2911-21)

Le montant estimé des travaux s'élève à 45 326,50 € HT.

Les demandes de subventions seront faites auprès du Département de l'Eure (50 % DSIL)

15 Pour 0 Contre 0 Abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h36.